

**COMPTES ANNUELS ET/OU AUTRES
DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU
CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

Dénomination : **FAIR GROUND BRUSSELS**

Forme juridique : Société coopérative

Adresse : Rue Verheyden

N° : 121

Boîte :

Code postal : 1070 Commune : Anderlecht

Pays : Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de Bruxelles, francophone

Adresse Internet :

Adresse e-mail : info@fairground.brussels

Numéro d'entreprise

0760.637.277

Date du dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts

19-04-2021

Ce dépôt concerne :

- les COMPTE(S) ANNUEL(S) en **EURO** approuvés par l'assemblée générale du **08-06-2022**
- les AUTRE(S) DOCUMENT(S)

relatifs à

- l'exercice couvrant la période du **24-12-2020** au **31-12-2021**
- l'exercice précédent des comptes annuels du au

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet :

A-app 6.1.1, A-app 6.2, A-app 6.5, A-app 6.7, A-app 6.9, A-app 7, A-app 8, A-app 9, A-app 12, A-app 13, A-app 14, A-app 15, A-app 16, A-app 17

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION
CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT
COMPLÉMENTAIRE**

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

JAKOBER Esther

Rue Konkel 112
1200 Woluwe-Saint-Lambert
BELGIQUE

LEFEVRE Gabrielle

Rue Van Campenhout 51
1000 Bruxelles
BELGIQUE

RASSART Jérôme

Rue de hautes Hurées 44
1400 Nivelles
BELGIQUE

BUCKENS Marc

Drève de Limauges 11
1470 Genappe
BELGIQUE

DENIS Pierre

Avenue du Roi Albert 110
1120 Neder-Over-Heembeek
BELGIQUE

ROSENZWEIG Sam

Rue du Tulipier 14
1190 Forest
BELGIQUE

LEROY Thibault

Président
Rue du Delta 65
1190 Forest
BELGIQUE

HENRY Thibaut

Varelenlaan 15
1652 Alsemberg
BELGIQUE

F.C.G. Réviseur d'Entreprise (B0164)

0446111908
Rue de Jausse 49
5100 Jambes (Namur)
BELGIQUE

Représenté directement ou indirectement par :

RONSMANS Olivier (A01931)

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Les comptes annuels n'ont pas été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable externe, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de la société*,
- B. L'établissement des comptes annuels*,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

(* Mention facultative.)

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT		20	<u>9.139</u>	
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	<u>1.821.592</u>	
Immobilisations incorporelles	6.1.1	21		
Immobilisations corporelles	6.1.2	22/27	1.816.683	
Terrains et constructions		22	1.794.820	
Installations, machines et outillage		23		
Mobilier et matériel roulant		24		
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26	21.863	
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	6.1.3	28	4.909	
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	<u>297.683</u>	
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3	214.289	
Stocks		30/36	214.289	
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	2.952	
Créances commerciales		40		
Autres créances		41	2.952	
Placements de trésorerie		50/53		
Valeurs disponibles		54/58	80.441	
Comptes de régularisation		490/1		
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	2.128.413	

PASSIF**CAPITAUX PROPRES****Apport**

Disponible

Indisponible

Plus-values de réévaluation**Réserves**

Réserves indisponibles

Réserves statutairement indisponibles

Acquisition d'actions propres

Soutien financier

Autres

Réserves immunisées

Réserves disponibles

Bénéfice (Perte) reporté(e)

(+)/(-)

-21.407**Subsides en capital****Avance aux associés sur la répartition de l'actif net****PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS****Provisions pour risques et charges**

Pensions et obligations similaires

Charges fiscales

Grosses réparations et gros entretien

Obligations environnementales

Autres risques et charges

Impôts différés

Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
	10/15	580.243	
	10/11	601.650	
	110	601.650	
	111		
	12		
	13		
	130/1		
	1311		
	1312		
	1313		
	1319		
	132		
	133		
	14		
	(+)(-)		-21.407
	15		
	19		
	16		
	160/5		
	160		
	161		
	162		
	163		
	164/5		
	168		

DETTES**Dettes à plus d'un an**

Dettes financières

Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées

Autres emprunts

Dettes commerciales

Acomptes sur commandes

Autres dettes

Dettes à un an au plus

Dettes à plus d'un an échéant dans l'année

Dettes financières

Etablissements de crédit

Autres emprunts

Dettes commerciales

Fournisseurs

Effets à payer

Acomptes sur commandes

Dettes fiscales, salariales et sociales

Impôts

Rémunérations et charges sociales

Autres dettes

Comptes de régularisation**TOTAL DU PASSIF**

Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
	17/49	1.548.170	
6.3	17	1.489.208	
	170/4	1.489.208	
	172/3	633.000	
	174/0	856.208	
	175		
	176		
	178/9		
6.3	42/48	55.084	
	42	36.301	
	43		
	430/8		
	439		
	44	17.487	
	440/4	17.487	
	441		
	46		
	45	347	
	450/3	347	
	454/9		
	47/48	949	
	492/3	3.878	
	10/49	2.128.413	

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits et charges d'exploitation				
Marge brute	(+/-)	9900	13.474	
Dont: produits d'exploitation non récurrents		76A		
Chiffre d'affaires		70	41.897	
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers		60/61	31.423	
Rémunérations, charges sociales et pensions	(+/-)	62		
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	14.913	
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)	(+/-)	631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)	(+/-)	635/8		
Autres charges d'exploitation		640/8	9.908	
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-)	649		
Charges d'exploitation non récurrentes		66A		
Bénéfice (Perte) d'exploitation	(+/-)	9901	-11.347	
Produits financiers	6.4	75/76B		
Produits financiers récurrents		75		
Dont: subsides en capital et en intérêts		753		
Produits financiers non récurrents		76B		
Charges financières	6.4	65/66B	10.059	
Charges financières récurrentes		65	10.059	
Charges financières non récurrentes		66B	0	
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	(+/-)	9903	-21.407	
Prélèvement sur les impôts différés		780		
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat	(+/-)	67/77		
Bénéfice (Perte) de l'exercice	(+/-)	9904	-21.407	
Prélèvement sur les réserves immunisées		789		
Transfert aux réserves immunisées		689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+/-)	9905	-21.407	

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-)		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter		9906 -21.407	
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent		(9905) -21.407	
Prélèvement sur les capitaux propres		14P	
Affectation aux capitaux propres		791/2	
à l'apport		691/2	
à la réserve légale		691	
aux autres réserves		6920	
		6921	
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-)	(14) -21.407	
Intervention des associés dans la perte		794	
Bénéfice à distribuer		694/7	
Rémunération de l'apport		694	
Administrateurs ou gérants		695	
Travailleurs		696	
Autres allocataires		697	

ANNEXE**ETAT DES IMMOBILISATIONS****IMMOBILISATIONS CORPORELLES****Valeur d'acquisition au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Codes	Exercice	Exercice précédent
8199P	XXXXXXXXXX	
8169	1.831.010	
8179		
8189		
8199	1.831.010	
8259P	XXXXXXXXXX	
8219		
8229		
8239		
8249		
8259		
8329P	XXXXXXXXXX	
8279	14.327	
8289		
8299		
8309		
8319		
8329	14.327	
(22/27)	1.816.683	

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**Plus-values au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Actées

(+) / (-)

Acquises de tiers

Annulées

Transférées d'une rubrique à une autre

Plus-values au terme de l'exercice**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffections

Transférés d'une rubrique à une autre

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Acquisitions
Cessions et retraits
Transferts d'une rubrique à une autre
Autres mutations

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**Plus-values au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Actées
Acquises de tiers
Annulées
Transférées d'une rubrique à une autre

Plus-values au terme de l'exercice**Réductions de valeur au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Actées
Reprises
Acquises de tiers
Annulées à la suite de cessions et retraits
Transférées d'une rubrique à une autre

Réductions de valeur au terme de l'exercice**Montants non appelés au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice****Montants non appelés au terme de l'exercice****VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

Codes	Exercice	Exercice précédent
8395P	XXXXXXXXXX	
8365	4.909	
8375		
8385		
8386		
8395	4.909	
8455P	XXXXXXXXXX	
8415		
8425		
8435		
8445		
8455		
8525P	XXXXXXXXXX	
8475		
8485		
8495		
8505		
8515		
8525		
8555P	XXXXXXXXXX	
8545		
8555		
(28)	4.909	

ETAT DES DETTES

VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE

Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année

Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir

DETTES GARANTIES (COMPRISES DANS LES RUBRIQUES 17 ET 42/48 DU PASSIF)

Dettes garanties par les pouvoirs publics belges

Dettes financières

Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées

Autres emprunts

Dettes commerciales

Fournisseurs

Effets à payer

Acomptes sur commandes

Dettes salariales et sociales

Autres dettes

Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges

Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société

Dettes financières

Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées

Autres emprunts

Dettes commerciales

Fournisseurs

Effets à payer

Acomptes sur commandes

ettes fiscales

Impôts

Rémunération

Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs

Codes	Exercice
(42)	36.301
8912	149.981
8913	1.339.227
8921	
891	
901	
8981	
8991	
9001	
9011	
9021	
9051	
9061	
8922	
892	
902	
8982	
8992	
9002	
9012	
9022	
9032	
9042	
9052	
9062	

RÉSULTATS**PERSONNEL**

Travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel

Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein

PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE**Produits non récurrents**

Produits d'exploitation non récurrents

Produits financiers non récurrents

Charges non récurrentes

Charges d'exploitation non récurrentes

Charges financières non récurrentes

RÉSULTATS FINANCIERS

Intérêts portés à l'actif

Codes	Exercice	Exercice précédent
9087		
76		
(76A)		
(76B)		
66		0
(66A)		
(66B)		0
6502		

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES, LES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

ENTREPRISES LIÉES OU ASSOCIÉES

Garanties constituées en leur faveur

Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur

LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT LA SOCIÉTÉ SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES

Créances sur les personnes précitées

Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé

Garanties constituées en leur faveur

Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur

Codes	Exercice
9294	
9295	
9500	
9501	
9502	

LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)

Mandat F.C.G Réviseurs d'Enprises - Olivier Ronsmans (Montant TVA comprise)

Exercice
4.081

TRANSACTIONS CONCLUES, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, EN DEHORS DES CONDITIONS DE MARCHÉ NORMALES

Avec des personnes détenant une participation dans la société

Nature des transactions

Exercice

Avec des entreprises dans lesquelles la société détient une participation

Nature des transactions

Avec des membres des organes d'administration, de gestion ou de surveillance de la société

Nature des transactions

N°	0760637277	A-app 6.8
----	------------	-----------

RÈGLES D'ÉVALUATION



Règles d'évaluation

FAIR GROUND BRUSSELS

Société Coopérative

BE 0760.637.277

Siège Social :
Rue Verheyden, 121
1070 Anderlecht

Siège d'exploitation :
Avenue de la Toison d'Or, 72
1060 Saint-Gilles

Email :
info@fairground.brussels

1. Amortissement

Dans tous les cas les amortissements se font prorata temporis pour des dépenses supérieures à 1.000 €

Dépenses	Durée
Amortissement des frais de constitution	5
Immeubles ou biens en pleine propriété valeur du terrain déduite et tva, droits d'enregistrement et frais de notaire inclus	33
Droit de superficie ou d'emphytéose tva, droits d'enregistrement et frais de notaire inclus	Durée du droit
Gros travaux d'entretien ou de rénovation (chaudière et ECS collective, toiture, châssis, ascenseur, ..)	30
Peintures, revêtement de sol souple ou semi-rigide et autres petits travaux d'entretien ou de réparation principalement entre deux locations.	7
Autres travaux d'entretien (Chaudière individuelle, ventilation centralisée, cuisine équipée, équipements d'éclairage et de sécurité ...)	10
Matériel informatique	3
Mobilier de bureau	5
Véhicule	5

2 février 2022

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES
SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

RAPPORT DE GESTION



RAPPORT DE GESTION 2020-2021

Version finale BNB

Fair Ground Brussels
Société Coopérative

BE 0760.637.277

Siège social :
Rue Verheyden, 121
1070 Anderlecht

Siège d'exploitation :
Avenue de la Toison d'Or, 72
1060 Bruxelles

- **Introduction**

L'objectif du présent rapport est de donner une vue synthétique sur la situation des comptes de la Coopérative.

Sont décrits ci-dessous : un résumé de la situation globale, un descriptif des activités et des sources de financements, une présentation des projets lancés ou prévus en 2022, un récapitulatif sur les actions émises pendant l'année 2021.

Annexé à ce rapport, se trouve

- le rapport spécial de l'agrément CNC,
- les comptes et bilans simplifiés.

- **Exposé fidèle sur l'évolution et les résultats des affaires et la situation de la société, et description des principaux risques et incertitudes auxquels elle est confrontée :**

- **Comptes et bilans 2020-2021**

Le premier exercice de notre coopérative se solde avec une **perte de 21.406,56 €**. Cette perte est toutefois inférieure de moitié à celle estimée lors de l'élaboration des premiers plans financiers au moment de la constitution de la société.

Le total de notre bilan s'élève à 2.128.413,09 €.

Il est principalement constitué à l'actif des droits d'emphytéose acquis sur l'espace associatif à la rue Vandenpeereboom à Molenbeek et les 10 logements dans le cadre du projet CALICO rue du Delta à Forest (1.794.819,79 €) ainsi que de l'appartement acquis dans le complexe Central Gardens rue de l'Orphelinat à Anderlecht (214.289,12 €). Concernant cette acquisition, elle devait se faire en décembre 2021 mais elle a dû être reportée à janvier en raison de soucis administratifs, le paiement ayant toutefois été fait auprès du notaire. Les valeurs disponibles restantes (80 441€) seront principalement consacrées à l'acquisition d'un droit d'emphytéose sur un immeuble Bd de la Révision à Anderlecht (65.330,03 €).

Côté passif, il est principalement constitué des apports en capital toutefois diminué du résultat de l'exercice (580.243,44 €) et des dettes contractées à plus d'un an (1.489.207,64 €).

Ces dettes se décomposent en trois groupes :

1. Les emprunts bancaires et privés : 856.207,64 €
2. Les obligations : 338.000,00 €
3. Les prêts privés PROXI : 295.000,00 €

Du côté du compte de résultat, les recettes (44.896,53 €) sont constituées des loyers reçus (41.896,53 €) (d'une part et d'autre part d'une subvention de Bruxelles Economie Emploi (3.000,00 €) en vue du développement de notre site internet.

Les dépenses (64.262,76 €) peuvent se décomposer en 5 groupes :

1. Dépenses liées aux biens : 9.204,79 €

RAPPORT DE GESTION 2020-2021

Version finale BNB

Il s'agit principalement de frais de sous-traitance liés aux suivi de nos acquisitions immobilières, de frais d'entretien, frais de gestion, redevance d'emphytéose et de charges propriétaires des biens en copropriété.

2. Dépenses de fonctionnement : 22.218,09 €
Il s'agit principalement de frais de promotion (création de notre site WEB), de frais de notaire, de frais d'accompagnement du CA et de frais administratifs divers.
3. Amortissements : 14.912,76 €
4. Précompte et TVA non-deductible : 9.908,34 €
5. Charges financières : 10.059,11 €

Vous trouverez en annexe une présentation simplifiée du bilan et du compte de résultat. Une présentation détaillée est disponible sur demande. Notez que nos comptes feront l'objet d'une publication à la Banque National de Belgique bien que légalement nous n'y soyons pas tenu.

○ Réalisations 2021

Les acquisitions planifiées au moment de la constitution de la société se sont réalisées en 2021. Il s'agit :

1. De l'acquisition en mai 2021 à la rue Vandenpeereboom d'un droit d'emphytéose de 50 ans renouvelable sur espace associatif pour un montant de 303.354,22 €. Il a été donné en location à partir du premier juin 2021 à l'asbl Vie Féminine dans le cadre d'un bail de 15 ans.
Le risque ici est principalement un risque locatif même si la durée du bail est de 15 ans, nous pourrions faire face à une résiliation anticipée de celui-ci. S'agissant d'un bien neuf, il n'y a pas de risques importants de frais d'entretien ou de réparation à moyen terme et à ce jour aucune provision n'a été constituée.
L'amortissement du droit d'emphytéose se fait sur la durée de celui-ci.
2. Dans le cadre du projet CALICO développé par le CLTB, de l'acquisition en août 2021 à la rue du Delta d'un droit d'emphytéose de 50 ans renouvelable sur 10 logements. Le coût de ce droit Les 10 logements ont été donnés en gestion locative à l'AIS Logement pour Tous dans le cadre d'un mandat d'une durée de 25 ans et d'une collaboration avec l'asbl Angela D.
Angela.D est une association féministe qui a pour but l'égalité de genre à travers l'accès au logement des femmes, l'éducation populaire et l'accompagnement intégré de projets portés par les femmes. L'ensemble des appartements ont été attribués à des femmes dans les conditions d'accès au logement social
Il n'y a pas de risque locatif en principe pour les 25 années à venir. S'agissant d'un bien neuf, il n'y a pas de risques importants de frais d'entretien ou de réparation à moyen terme et à ce jour aucune provision n'a été constituée. L'amortissement du droit d'emphytéose se fait sur la durée de celui-ci.

RAPPORT DE GESTION 2020-2021

Version finale BNB

○ Financement

Plusieurs sources de financements ont été utilisées pour supporter ces investissements :

- 1) Obligations : Entre mai et Juillet 2021, L'émission de 338 000€ d'obligations citoyennes subordonnées, via une levée de fonds a été réalisée, selon la répartition ci-dessous :
 - 278 000€ obligations zéro-coupon à 10 ans, taux: 1,5%
 - 60 000€ obligations zéro-coupon à 20 ans, taux 2%Le remboursement du capital et des intérêts s'effectue au terme de l'échéance.
- 2) Prêt Proxi: FGB a utilisé le système de Finance&Invest de prêt Proxi, qui facilite les prêts des particuliers à des entreprises. Les remboursements s'effectueront en une fois à la fin de l'échéance fixée, avec un taux d'intérêt de 1%.
 - Le montant total emprunté est de 295 000€, pour une période de 8 ans.
- 3) Crédits bancaires : Un crédit bancaire long terme a été souscrit auprès de Crédal et Hefboom dans le cadre de l'acquisition de du projet CALICO dont le solde au 31 décembre 2021 s'élève à 570.633,97€.
 - Il s'agit d'un crédit de 575.000 €, sur 20 ans à un taux de 1,95%. Les mensualités de remboursement sont constantes. Ce crédit est révisable après 10 ans (maximum 3,9%).
 - Le montant des mensualités s'élève à 2893,04€ réparti comme suit
 - Credal : 1445,42€
 - Hefboom : 1447,62€
- 4) Crédits auprès de la Fondation Roi Baudouin : Deux crédits ont été souscrits auprès de la FRB dans le cadre de l'acquisition du projet CALICO dont les soldes au 31 décembre 2021 sont respectivement de 246.874,99 € et 75.000 € :
 - Il s'agit d'un prêt subordonné, d'un montant de 250.000 € sur 20 ans à un taux 2%. Les mensualités de remboursement sont constantes. Les mensualités s'élèvent à 1041,67€.
 - Et d'un prêt d'amorçage, d'un montant de 75 000€, sur 135 mois (11ans), à un taux de 1,5%. Le remboursement du capital par mensualités ne commencera qu'au 61 ème mois (5 ans).

○ Communication

Le développement d'un site web a été mis en place avec l'aide de la société COBEA scrl, pour un montant final de 7913,40 euros, financé en partie via un subside de Bruxelles-Economie-Emploi à hauteur de 3000€. Le site web a été créé sur Wordpress afin que la mise à jour puisse être assurée par l'équipe Fair Ground.

RAPPORT DE GESTION 2020-2021

Version finale BNB

- **Données sur les événements importants survenus après la clôture de l'exercice :**

- Acquisition le 10 janvier 2022 d'un appartement une chambre dans le complexe « Central Gardens » à Anderlecht. La gestion locative a été donnée à l'AIS Logement pour Tous dans le cadre d'un mandat de gestion d'une durée de 30 ans. Le logement est occupé et était précédemment déjà géré par l'AIS. Il n'y a pas de risque locatif et s'agissant d'un bien neuf peu de frais à prévoir à moyen terme.
- Dans le cadre d'une donation à la Fondation Community Land Trust Brussels conditionnée à l'établissement d'un bail emphytéotique d'une durée de 50 ans renouvelable avec notre société, le bail a été établi le 26 février 2022 pour l'immeuble sis Bd de la Révision, 72 à Anderlecht qui comporte 3 logements et un espace polyvalent. Le coût de cette emphytéose est très faible en regard de la valeur du bien immobilier mis à notre disposition dans la mesure où il a été fixé aux droits de donation, soit 65.330,03 €.

La rénovation de l'ancien atelier en espace polyvalent doit encore être assurée en vue de la location et de se conformer aux normes incendies résultant du changement d'affectation. Les frais budgétés à ce jour sont plus importants que prévus initialement et de l'ordre de 150.000,00 €. La hausse des coûts de construction, liée au contexte économique marqué par la pandémie et la guerre en Ukraine, explique partiellement ce budget plus important. Toutefois, l'option a aussi été prise d'assurer une rénovation complète de cet ancien atelier afin de pouvoir offrir à la location un espace de qualité et espérer ainsi une location plus stable. Ce faisant, nous ne devrions pas être confrontés à devoir assurer des travaux importants dans le futur.

Il n'y pas de risque locatif pour les 2 logements dont la gestion locative est assurée par l'AIS Logement pour Tous. Le troisième logement devrait également passer en gestion locative par l'AIS Logement pour Tous dans le courant de l'année 2022.

Il est à noter toutefois que pour la partie logement de l'immeuble des travaux de rénovation seront également à prévoir notamment pour améliorer la performance énergétique de ceux-ci et corriger une infraction urbanistique, les châssis en façade à rue n'étant pas conforme. Pour cette infraction, nous avons toutefois 10 ans pour la corriger.

- Lancement d'une campagne de notoriété et levée de fonds en mai 2022. Pour accompagner Fair Ground Brussels dans cette démarche, la société Indiandribble a été sélectionnée. Il s'agit d'une campagne pour faire connaître la coopérative, les principaux axes d'actions sont : une large campagne d'affichage dans tout Bruxelles et une campagne digitale (facebook). Le budget de cette campagne est de 27.000 euros, financé par une subvention de la Région de Bruxelles-Capitale, obtenue par un de nos fondateurs (l'Ilot).
- Grâce à cette même subvention de la Région de Bruxelles-Capitale, nous bénéficierons pendant deux ans de la mise à disposition de Coline Van der Vorst qui assurera la coordination de la coopérative. Coline a travaillé depuis

RAPPORT DE GESTION 2020-2021

Version finale BNB

sa création à la coopérative bruxelloise, BEES Coop et dispose donc d'une solide expérience dans la gestion d'une coopérative.

- **Indications sur les circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de la société, pour autant que ces indications ne soient pas de nature à porter gravement préjudice à la société :**
l'évolution et le développement de nos activités seront influencés par la hausse des coûts de l'immobilier et de construction, voire des taux d'intérêts en raison des effets de la pandémie et la guerre en Ukraine sur l'économie.
- **Indications relatives aux activités en matière de recherche et de développement : Néant**
- **La société n'a pas de succursales.**
- **Au cas où le bilan fait apparaître une perte reportée ou le compte de résultats fait apparaître pendant deux exercices successifs une perte de l'exercice, une justification de l'application des règles comptables de continuité**

Conformément à l'article 3 :6, 6 du CSA, nous sommes tenus de justifier la continuité de la société, au vu de la perte reportée apparaissant dans notre bilan. Etant donné les activités de la société, cette perte fait partie des plans financiers établis lors de la constitution de la société. Les valeurs disponibles à la date de clôture permettent le remboursement des échéances à court terme. La continuité est maintenue.

- **informations diverses prévues par le code des sociétés et des associations :**

- Rapport sur l'émission d'actions nouvelles au cours de l'exercice 2020-2021 :
Le tableau suivant reprend les actions émises en 2020 et 2021 après la création de la société sachant que le capital libéré à l'acte de constitution était de 137.750 € et de 183.750 € à la date de constitution le 24 décembre 2020 :

Classe	Valeur nominale	Nombre	Montant à la valeur nominale
A	25	0	0
B	25	0	0
C	1000	411	411.000
D	25	276	6.900
Total		687	417.900

- Aucun apport en nature n'a été effectué ;
- Aucune demande de démission n'est intervenue ;
- Rapport sur le nombre d'actions en circulation par classe au 31/12/2021 :

Classe	Valeur nominale	Nombre	Montant à la valeur nominale
A	25	15	375
B	25	0	0
C	1000	527	527.000
D	25	2971	74.275
Total		3153	601.650

RAPPORT DE GESTION 2020-2021

Version finale BNB

- | | |
|--|---|
| | <ul style="list-style-type: none">○ La procédure en cas de conflit d'intérêts prévue au ROI a été respectée n'est survenu au sein de l'organe d'administration.○ Aucune distribution (dividendes ou ristournes) ou remboursements d'actions n'ont été proposés.○ Rapport sur le financement par la coopérative de l'acquisition de parts par un tiers : Néant○ Rapport en cas de sonnette d'alarme : Néant |
|--|---|

N°	0760637277		A-app 11
----	------------	--	----------

RAPPORT DES COMMISSAIRES

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE
DE LA SOCIETE COOPERATIVE
« FAIR GROUND BRUSSELS »
POUR L'EXERCICE CLOTURE LE 31 DECEMBRE 2021**

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de la société coopérative « FAIR GROUND BRUSSELS » (la « Société »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'Assemblée générale du 14 avril 2021, conformément à la proposition de l'organe d'administration. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'Assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2023. Nous exerçons le contrôle légal des comptes annuels de la société coopérative « FAIR GROUND BRUSSELS » depuis cet exercice.

Rapport sur les comptes annuels

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la Société, comprenant le bilan au 31 décembre 2021, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à **2.128.413,09 EUR** et dont le compte de résultats se solde par une perte de l'exercice de **(21.406,56) EUR**.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 31 décembre 2021, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « *Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société ni quant à l'efficience ou l'efficacité avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la Société à cesser son exploitation ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion, s'il y a lieu d'en établir un, des autres informations contenues dans le rapport annuel et du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des Sociétés et des Associations et des statuts de la Société.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mission et conformément à la norme belge complémentaire (version révisée en 2020) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion, s'il y a lieu d'en établir un, les autres informations contenues dans le rapport annuel, et le respect de certaines dispositions du Code des Sociétés et des Associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Mentions relatives à l'indépendance

Notre cabinet de révision n'a pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et est resté indépendant vis-à-vis de la Société au cours de son mandat.

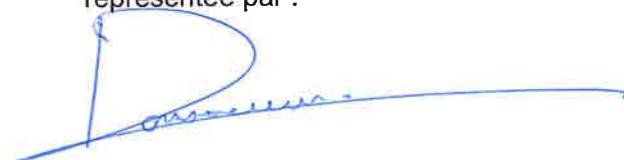
Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des Sociétés et des Associations.
- La répartition des résultats proposée à l'Assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.

Naninne, le 16 mai 2022.

F.C.G. RÉVISEURS D'ENTREPRISES SRL

Commissaire,
représentée par :



Olivier RONSMANS
Réviseur d'Entreprises